

mécanismes... probablement que la Ville de Montréal pourrait faire appel à différents groupes, que ce soit le Centre d'écologie urbaine, ou l'Institut du Nouveau-Monde, par exemple, pour s'assurer, en fait, de mettre sur pied les bonnes bases pour ce comité-là, les bonnes activités, la bonne façon de procéder, puis qu'il y ait vraiment une... que ça ne soit pas seulement informatif, mais vraiment qu'il y ait un échange, puis un apport très, très constructif de l'ensemble des parties prenantes.

Ah, oui. Le comité auquel je pensais, en fait, c'est le Comité de bon voisinage du Port de Montréal, mais qui est mis sur pied par le Port de Montréal, parce que dans ce comité-là, on a le Port de Montréal, le Canadien National, le Canadien Pacifique également, je crois, différents groupes économiques qui ont leurs activités aux abords du port, les tables de quartier, *et caetera*. Mais je vais réinsister sur le fait qu'à mon avis, je pense que ça va être une nouveauté. Il faut l'appréhender de cette façon-là, puis s'assurer que les grands joueurs soient là. Les tables de quartier sont vraiment très importantes, et évidemment, le CRE va être très ravi d'en faire partie, considérant en fait notre grande implication à travers le temps dans ce dossier.

LE PRÉSIDENT:

On vous remercie beaucoup, pour votre contribution.

MME TANIA GONZALES:

Merci. Au revoir.

LE PRÉSIDENT:

J'inviterais madame Marie-Michèle Mondor, s'il vous plaît, à venir.

MME MARIE-MICHÈLE MONDOR:

Bonjour. Donc, je suis avec ma collègue, Kim Héroux, nutritionniste dans l'équipe environnement favorable à la santé. Moi, c'est Marie-Michèle Mondor, organisatrice communautaire.

1480 On travaille au CIUSS Centre-Sud de l'Île de Montréal. On vient présenter le mémoire aujourd'hui de notre coordination territoriale santé publique et développement des communautés locales. Donc, on a des... donc, nous on travaille sur le territoire, on travaille vraiment au niveau local, particulièrement dans le sud-ouest Verdun.

1485 Notre présentation, un peu le contenu de notre mémoire, on a pris un angle au niveau des inégalités sociales de santé. C'est un petit peu là-dessus qu'on voulait mettre l'emphase. On croit qu'un parc-nature peut amener beaucoup de bienfaits pour les personnes qui vont le fréquenter. C'est justement pour ça qu'on croit important de favoriser la participation des populations plus défavorisées, et que celles-ci puissent fréquenter le parc-nature. Entre autres, les populations des
1490 quartiers limitrophes, nous, on... bien, c'est aussi parce que c'est notre territoire, entre autres, les quartiers de Saint-Henri et Ville-Émard/Côte Saint-Paul. Donc, voilà.

On parlait aussi... on recommande qu'il y ait une vision globale aussi, dans le contexte dans lequel s'inscrit le parc-nature avec les quartiers voisins, et tout le processus de transformation, qui se vit dans les quartiers voisins. Je pense que je l'ai vu un petit peu dans certains documents de la
1495 Ville de Montréal. On reconnaît que le parc-nature va amener de la revitalisation dans les quartiers voisins.

Ça peut avoir des impacts positifs, mais il y a aussi l'envers de la médaille, tout le processus de gentrification, qui est particulièrement rapide à Saint-Henri, particulièrement. Et ce processus-là a des effets négatifs sur les populations, particulièrement les populations plus vulnérables, les
1500 populations plus défavorisées.

Donc, on croit important que la Ville de Montréal prenne des mesures en ce sens-là, entre autres, pour limiter les effets négatifs de la gentrification. Il y a le logement social, pour que les
1505 personnes puissent rester dans les quartiers. Et il y a aussi d'encourager l'appropriation par les

1510 populations locales des espaces publics, dont entre autres l'espace du nouveau parc-nature, que les populations... les populations défavorisées... avoir des... mettre en place des mesures particulières pour que les populations plus vulnérables soient encouragées à aller vers le parc-nature.

Voilà, je vais laisser la parole à ma collègue.

MME KIM HÉROUX:

1515 Oui, bonjour. Alors, je voulais parler du point 4, là, dans le document, l'adoption des saines habitudes de vie. Alors, premièrement, je veux juste rappeler, de niveau santé publique, que la santé de notre population montréalaise, québécoise est quand même inquiétante, là. Un adulte sur deux présente du surpoids, de l'obésité. Puis au niveau des enfants, ça serait près d'un sur trois, en surpoids ou en obésité. Alors, c'est énorme, et on sait que le surpoids et l'obésité peut mener à des maladies chroniques, dont le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires, et *caetera*.

1520 Alors, les déterminants de la santé sur lesquels on peut jouer avec ce nouveau parc-nature, c'est l'activité physique, principalement, et l'alimentation aussi. Donc, dans nos recommandations, dans le fond, la recommandation numéro 4, c'est au niveau de l'activité physique. Alors, ce qu'on... ce qu'on recommande, dans le fond, c'est d'avoir des aménagements pour les gens de tous les âges, et que dans la mesure du possible, que ça soit gratuit. Donc, on a nommé plusieurs exemples d'aménagements de jeux et tout ça. Patinoire, glissade en hiver.

1530 Mais je voudrais apporter une attention particulière à la marche qui est un sport, un exercice qui est facile, on n'a pas besoin d'équipement donc, c'est accessible pour tous. Alors, de vraiment réfléchir, là, à avoir des beaux sentiers et tout ça et de penser aussi aux gens qui ont plus de difficultés à se déplacer, donc les personnes âgées, les personnes avec des limitations, moins d'endurance. Donc, d'avoir peut-être plus de bancs accessibles le long des sentiers pour qu'ils puissent prendre des pauses et se reposer. Et avoir des endroits où il y a de l'ombre aussi, pour...
1535 durant l'été. Donc, au niveau de la marche.

1540 Autre chose pour l'activité physique que je n'avais pas nommée, dans le fond, c'est de
promouvoir davantage d'activités physiques parce qu'on sait que les gens sont très... bien en tout
cas, plusieurs sont sédentaires. Alors, de promouvoir avec plusieurs affiches, pour promouvoir
certaines activités qu'on pourrait faire même dans le parc. Donc c'est des exemples d'activités qu'on
peut faire, simplement avec des bancs de parc. Donc, des activités de musculation assez faciles à
faire sur place.

1545 Ensuite de ça, dans le fond, la recommandation 5 au niveau de l'alimentation, alors si jamais
on pense à avoir à avoir des cantines ou des restaurants, ou des machines distributrices, même
sur le site, dans le fond, c'est de penser à avoir une offre saine, d'avoir des bons aliments. Donc,
pas de boissons sucrées, non plus comme offre.

1550 Et contrairement aux boissons sucrées, ce qui m'amène à passer aux fontaines d'eau,
aussi. On en entend de plus en plus parler, là, partout dans toutes les villes, là, les gens veulent
mettre de plus en plus de fontaines et rendre l'eau municipale plus accessible.

1555 Donc, je vous ai imprimé un document, quelques idées pour valoriser l'eau municipale, donc
avec plusieurs recommandations pour mettre des fontaines en valorisation, donc avec différentes
couleurs et tout ça, attrait, pour que les gens soient attirés à aller vers ces fontaines-là et des
publicités aussi, parce que les gens, il y a beaucoup de gens qui pensent encore que l'eau... l'eau
municipale n'est peut-être pas la meilleure. Donc, ils choisissent encore des bouteilles en plastique.
1560 Donc, on pense à l'impact aussi sur l'environnement.

1565 Donc, de promouvoir l'eau municipale avec des affiches, de bien identifier les lieux aussi,
pour les fontaines d'eau. Si on a des mappes, aussi, pour le parc, d'identifier peut-être avec un
symbole ou une goutte d'eau, à savoir où sont les fontaines d'eau dans le parc.

Et d'autres exemples aussi, d'avoir des fontaines d'eau colorées ou attrayantes, pour
attirer... attirer les gens. Ça fait le tour. Merci.

MME MARIE-MICHÈLE MONDOR:

1570

Je vais continuer avec les nos recommandations au niveau de l'accessibilité au parc. Donc... mais à l'intérieur du parc, Kim en a parlé un petit peu, que les aménagements soient accessibles... bien toutes sortes de niveaux. Au niveau de l'activité physique, là, des installations accessibles universellement selon l'aménagement des différentes activités, bien sûr. Et des aménagements le plus possible intergénérationnels.

1575

Aussi, l'accessibilité au parc, bon, qui se retrouve enclavé entre le canal, les autoroutes, à partir de Saint-Henri, les résidents vont probablement prendre, emprunter... bon, peut-être le canal, mais aussi la rue Notre-Dame. Elle va être réaménagée, donc c'est sûr que des réaménagements soient faits en pensant... en pensant, bien aux marcheurs, aux cyclistes. La même chose pour le lien. Tania Gonzalez en a parlé un petit peu, le lien avec Ville-Émard/Côte Saint-Paul. Donc, on comprend que le projet actuel, la dalle-parc, ne se rend pas au sud du canal, ce qui avait déjà été discuté dans... dans des versions préliminaires, ce qui serait idéal.

1580

1585

Mais sinon, c'est d'avoir un passage sécuritaire pour traverser la rue Notre-Dame, traverser le Canal Lachine, traverser Saint-Patrick, traverser le secteur industriel et se rendre jusqu'où les gens... ça fait plusieurs barrières à franchir. Donc, pour le rendre accessible, bon, soit à la marche, en vélo et aussi en transport en commun, d'aménager, d'ajuster les circuits d'autobus pour qu'ils se rendent.

1590

On a aussi l'idée d'une... idéalement, une navette qui se rendrait à certains lieux, certains endroits, dans les quartiers, pour vraiment favoriser l'utilisation du parc par... par certains groupes de la population, soit... soit des groupes communautaires, des résidents de certaines habitations.

1595

Et enfin, notre dernière recommandation, bien elle est en lien avec l'avis de la Direction de la santé publique, sur les aménagements à proximité des axes autoroutiers. Vous avez déjà le document, donc, on recommande de suivre à la lettre les recommandations de la Direction de santé publique. Et entre autres, bien, planifier les aménagements de façon à... à ce que les activités soient le plus loin possible de l'autoroute.

1600

Donc, voilà, ça fait le tour de nos recommandations. Merci.

LE PRÉSIDENT:

1605

On vous remercie beaucoup. Et d'ailleurs, première question, c'est justement, est-ce que nous... expliciter davantage ces zones tampons que vous évoquez...

MME MARIE-MICHÈLE MONDOR:

1610

De la Direction de la santé publique?

LE PRÉSIDENT:

1615

Oui. Est-ce que vous... est-ce que ça veut dire, compte tenu, là, de tout ce qui est mentionné dans votre mémoire, mais aussi dans ce document-là que, s'il va y avoir des aménagements pour le public dans ce parc-là, ils devraient tous être au sud, et proche de la rue Notre-Dame et non pas aux abords de l'autoroute. Est-ce qu'on comprend ça de votre...

MME MARIE-MICHÈLE MONDOR:

1620

1625

Bien, idéalement, je vous avoue que je ne suis pas une experte, qu'on n'est pas les experts au niveau... ils sont plus au niveau de la direction régionale de santé publique. Nous, on n'a pas toutes ces expertise-là au niveau des impacts sur la santé. Je sais que c'est entre autres des médecins, toxicologues, qui ont rédigé ce rapport-là. Je pense qu'ils pourraient plus vous donner l'heure juste sur les impacts sur la santé. Mais en fait, qu'est-ce qu'on en comprend, de cet avis-là, c'est justement, entre autres dans zone zéro-cinquante mètres (0-50m), là, idéalement, pas d'usage, dans le fond, c'est... ce n'est pas l'endroit approprié pour avoir des activités, ou pour... pour encourager... encourager les visiteurs à circuler.

1630 Donc, le plus possible en delà de cent cinquante mètres (150m), c'est l'idéal. Mais des fois on le sait, juste de l'autre côté, près de l'échangeur, il y a l'école secondaire James Lyng, qui est à côté de l'échangeur. Le Centre Gadbois, des résidences, on a un CHSLD qui est juste à côté de l'échangeur aussi. Des fois, il y a des constructions qui sont déjà, là. Ça ne veut pas dire qu'il faut les enlever, mais essayer de limiter le plus possible.

1635

LE PRÉSIDENT:

Merci. Danielle?

1640

MME DANIELLE LANDRY, commissaire :

1645

Oui, merci. Vous avez parlé des effets néfastes possibles liés à la gentrification. Et dans votre mémoire, vous avez comme suggestion, par exemple, que la Ville puisse réserver des terrains pour le développement de logements sociaux et vous l'avez mentionné de nouveau tout à l'heure, je crois, dans les quartiers du sud-ouest. Est-ce que de votre côté, vous avez identifié des sites où ça serait possible de faire l'acquisition, justement, de terrains comme ça?

MME MARIE-MICHÈLE MONDOR:

1650

Bien, les tables de quartier, les comités logement, et je crois le GRT Bâtir son quartier, travaillent ensemble avec l'arrondissement du sud-ouest. Je sais qu'ils ont des rencontres périodiques. Ils ont identifié des sites. Il y a des demandes qui existent au niveau des tables de quartier, là, pour mettre en réserve certains sites qui ont été ciblés. Pas de notre côté, on un réseau de la santé, on n'a pas ciblé ces sites-là. Mais, voilà.

1655

MME DANIELLE LANDRY, commissaire :

On pourrait imaginer qu'il y en a aux abords du parc, que ces sites-là ont été identifiés?

1660

MME MARIE-MICHÈLE MONDOR:

Bien, dans les quartiers, aux abords, ça c'est sûr.

MME DANIELLE LANDRY, commissaire :

1665

Oui, parfait. Merci. Dans un tout autre ordre d'idée, vous parlez donc, du... de ces besoins des... pas des familles, mais des populations plus vulnérables dans les secteurs du sud-ouest. Si on veut prendre en compte donc, ces besoins dans la planification de l'offre sur le parc et dans la façon de l'aménager, est-ce qu'on peut imaginer que les personnes pourraient être elles-mêmes associées à la planification?

1670

MME MARIE-MICHÈLE MONDOR:

Bien sûr.

1675

MME DANIELLE LANDRY, commissaire :

Et comment ça pourrait se passer pour que ça créé vraiment des conditions de participation égalitaires avec les autres voix qui pourraient s'exprimer dans un processus...

1680

MME MARIE-MICHÈLE MONDOR:

Des fois... bien c'est très intéressant comme question. Les groupes communautaires sont souvent... bien souvent, portent la voix, ou les tables de quartier aussi, là, portent la voix des populations plus vulnérables et sont souvent directement... bien sont directement en contact avec ces populations-là. Donc, c'est une bonne voie à prendre. Aussi cependant, des fois, le financement des groupes communautaires... bon, tout dépendant, là, ils font un soutien pour les groupes communautaires aussi, là, si on demande de participer à certains processus, de participer à l'animation. Mais c'est sûr que c'est important de les impliquer, peut-être dans la définition des activités, dans l'aménagement, tout ça. Ça serait une bonne voie à suivre.

1690

MME DANIELLE LANDRY, commissaire :

Merci.

1695

MME MARIE-CLAUDE MASSICOTTE, commissaire :

En page 8 de votre mémoire, vous mentionnez : « *Nous nous questionnons donc sur comment limiter les impacts négatifs que pourrait avoir le développement du parc-nature sur les populations à faible revenu des quartiers voisins. Bref, comment verdir et embellir sans gentrifier?* »

1700

Vous mettez une question. On se posait la question, comment vous répondez à ça?

MME MARIE-MICHÈLE MONDOR:

Bien, c'est une question qu'on se pose depuis plusieurs années. Entre autres, je travaille en organisation communautaire sur des dossiers en aménagement. Puis, c'est ça, des fois, on veut embellir, on veut verdir, mais que les personnes puissent rester dans les quartiers. Donc, nos deux pistes de solutions, puis c'est un petit peu ça qu'on amène dans nos recommandations. Bien premièrement, c'est que les gens, malgré une augmentation des valeurs foncières, puissent rester dans leurs quartiers.

1705

1710

Et ça, bien la solution qu'on voit, c'est les logements sociaux. Oui, ça fait que c'est le développement de logements sociaux, peu importe la mesure qui est prise, peu importe la façon privilégiée, mais il faut que les logements, il faut que les loyers demeurent abordables. Sur le marché privé, c'est très difficile, donc c'est pour ça qu'on privilégie les logements... le développement de nouveaux logement sociaux.

1715

Le deuxième point, c'est...bien l'appropriation de l'espace public, avec le changement... avec l'arrivée d'une nouvelle population, on voit des clivages, des gens, puis on l'entend dans le quartier, des gens, « Ah, la rue Notre-Dame, elle ne nous ressemble plus. Je ne me sens plus bien », puis on passe devant des restaurants, « Ah, ce n'est plus le même monde, ça a changé. » On voit qui utilise le canal Lachine. Quand on fait des lieux, des fois, le canal Lachine, c'est plus

1720

1725 touristique, ou des visiteurs d'un peu... même la rue Notre-Dame, des gens de la grande région de Montréal, viennent dans des restaurants. Et donc, les... toute l'idée de réappropriation, par les populations locales, ou d'appropriation, qu'ils se sentent bien, qu'ils se sentent confortables, qu'ils se sentent chez eux est important.

1730 Donc, il y a différents moyens, entre autres en passant par les groupes communautaires, en les impliquant en amont dans la planification. Mais des fois, il faut faire des efforts supplémentaires pour que l'ensemble de la population puisse utiliser ces espaces-là.

Ça fait que c'est les deux (2) pistes qu'on amenait un petit peu, dans notre mémoire.

LE PRÉSIDENT:

1735 Compte tenu de ce que vous nous avez dit par rapport au parc et sa configuration et que bon, on aménagerait s'il y avait des installations plus dans le sud, mais vous préconisez aussi que c'est vraiment important de les aménager en fonction des populations locales et particulièrement des populations plus défavorisées. Selon vous, les priorités d'aménagement, les premières installations à aménager seraient de quel type, pour répondre à ces besoins-là?

MME MARIE-MICHÈLE MONDOR:

1745 Bien ça, je ne me prononcerai pas, je n'ai pas... je n'ai pas la prétention de savoir exactement qu'est-ce que... qu'est-ce que la population locale a besoin. Mais je sais entre autres que la table petite enfance, Transfamille a développé... ils ont toute une étude sur les besoins dans les parcs avoisinants. Il y a plusieurs groupes jeunesse, des groupes, des activités après l'école. Il y a le ROPASOM, qui est la concertation aînés du sud-ouest. Elle travaille beaucoup avec les aînés dans l'ouest de Saint-Henri. Il y a beaucoup d'aînés dans Ville-Émard/Côte Saint-Paul aussi.

1750 Donc ça, ça serait peut-être des instances ou des regroupements, de groupes communautaires aussi, à aborder pour la planification. Les écoles aussi qui pourraient mieux définir exactement c'est quoi les besoins.

LE PRÉSIDENT:

1755

O.K. Puis vous avez évoqué la possibilité, là, d'établir une navette entre le nouveau parc et des CPE, ou des résidences pour aînés. Est-ce que vous connaissez s'il y a des programmes comme ça qui existent à Montréal ou ailleurs? Puis si oui, est-ce que vous pouvez nous en parler? Et sinon, qui devrait mener à terme un projet comme celui-là?

1760

MME MARIE-MICHÈLE MONDOR:

1765

Bien, qu'est-ce qu'on trouvait intéressant en fait, c'est parce que nos recommandations sont assez générales, on n'est pas allé dans le spécifique, là, au niveau justement des besoins en aménagement. Mais on trouvait que c'est peut-être un exemple de moyens concrets pour favoriser cette appropriation-là par certaines populations, qui vont être, pour différentes raisons, pas amenées nécessairement à visiter le parc. Mais s'il y a une navette qui arrête, qui amène les enfants du CPE ou qui arrête devant l'habitation HLM, bien ça va peut-être favoriser.

1770

Au niveau des parcs-nature, je n'ai pas... j'avoue que je ne connais pas. Ce que j'ai en tête, par exemple, il y a par exemple les services de navette Or, la STM, c'est une navette pour les personnes aînées, qui les amène. Bien souvent, c'est des trajets, qui amènent par exemple au centre d'achat, qui arrêtent devant des... des habitations aînées, fait quelques stops, c'est pendant la journée, puis qui amènent à certains endroits.

1775

Il y avait un service aussi, je connais mal les services, là, mais je sais qu'il y a quelque chose dans le sud-ouest, pour amener les aînés, soit pour faire l'épicerie, ou pour aller à la Caisse populaire. Il y a un autre service de ce genre-là. Service bénévole aux aînés.

1780

Donc, je pense qu'il y a plein de façons... plein de façons de le voir, mais ces des idées comme ça.

LE PRÉSIDENT:

1785 Excellent.

MME MARIE-MICHÈLE MONDOR:

1790 C'est tout.

LE PRÉSIDENT:

C'est beau?

1795 **MME MARIE-MICHÈLE MONDOR:**

Oui. Merci.

LE PRÉSIDENT:

1800

Alors, je vous remercie beaucoup. On va prendre une pause d'environ quinze (15) minutes.
Et on recommence à quinze heures (15 h).

- PAUSE -

1805

- REPRISE DE LA SÉANCE -

LE PRÉSIDENT:

Est-ce que... madame Adr anne Dionne-Boulard. Merci.

1810

Alors, vous avez   peu pr s une dizaine de minutes maximum, pour nous pr senter votre
m moire. Et par la suite, on va vous poser des questions.

MME ANDR ANNE DIONNE-BOULARD:

1815